ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– CONFIRMATION DE REFUS PROVISOIRE <u>TOTAL</u> –

notifiée au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (O M P I) selon la Règle 18ter(3)a du Règlement Commun de l'Arrangement du Madrid et du Protocole

Téléphone : +(37322) 40-05-41
Télécopieur : +(37322) 44-01-19
t l'objet de la décision: 1159342
ational faisant l'objet de la décision: otvetstvennostyu go zdorovya",RU 1/20, Berdsk kaya oblast'
ous les produits et/ou services.
2008 en cas de désaccord sur la décision les parties ption de la décision, faire appel de celle-ci auprès 2008 en cas de désaccord sur la décision rendue par 2018 la faculté de se pourvoir en justice contre cette 2019 et (art.29(2), (3) de la Loi No. 38/2008)
e: 2014-09-04
ation qui a prononcé la décision: SPI TUL MARCI DESENT